

REUNION DU COMITE DE VIGILANCE CONTRE LA MALTRAITANCE
du 19 Février 2009.

Compte-rendu rédigé par la secrétaire de séance : Melle GIMER Anne-Cécile.

- Membres présents : Françoise Desimpel, Directrice.
Anne-Cécile Gimer, Psychologue.
Francette Lamarre, Infirmière référente.
Martine Martinelli, Aide soignante.
Anita Emery, Aide soignante.
Emmanuelle Litolff, Adjoint administratif.
Madame Andrée Affigliati, Représentante des familles.
- Membres excusés : Docteur Opoczynski, Médecin coordinateur.
Sophie Queriaud, Auxiliaire de vie, élève aide soignante.

Madame Desimpel rappelle que l'autonomie est la somme de nos dépendances. C'est un leurre de croire que nous sommes autonomes. Nous sommes tous dépendants les uns des autres, certains plus que d'autres.

Il ne faut pas confondre autonomie et indépendance. Bien qu'une personne âgée soit en fauteuil roulant, si elle peut se déplacer seule, elle sera considérée comme indépendante. Si elle a besoin d'être poussée, elle est dépendante.

➤ Poursuite du travail de classement :

✓ **Préserver l'autonomie, Prévenir :**

- ⇒ Faire à la place de, répondre à la place de, parler à la place de.
- ⇒ Rendre quelqu'un incontinent.
- ⇒ Donner une alimentation non adaptée.
- ⇒ Attacher une personne.
- ⇒ Ne pas faire marcher une personne.
- ⇒ Donner des calmants.
- ⇒ Aggraver l'état de la vue en ne prenant pas de rendez-vous chez le spécialiste.
- ⇒ Ne pas mettre de prothèses dentaires.
- ⇒ Ne pas faire les vaccins (Tétanos).
- ⇒ Ne pas faire le suivi des vaccins.
- ⇒ Ne pas associer les personnes âgées aux décisions les concernant.
- ⇒ Priver les personnes âgées de leurs papiers d'identité.

✓ **Droit aux soins :**

- ⇒ Ne pas évaluer la douleur.
- ⇒ Ne pas traiter la douleur.
- ⇒ Limiter l'accès des traitements innovants ou coûteux.
- ⇒ Ne pas donner le traitement adapté à la pathologie.
- ⇒ Ne pas respecter les doses et les horaires pour les prises médicamenteuses particulières (maladie de Parkinson par exemple).
- ⇒ Ne pas faire tout son possible pour éviter les escarres.
- ⇒ Ne pas faire appel à un confrère quand on est dépassé.

- ⇒ Ne pas faire appel aux soins palliatifs.
- ⇒ Changer les traitements sans raison.
- ⇒ Ne pas respecter le serment d'Hippocrate.

✓ **Qualification des intervenants :**

- ⇒ Glissement de tâches.
- ⇒ Absence de diplômes.
- ⇒ Absence de formations.
- ⇒ Absence d'IDE la nuit.
- ⇒ Absence d'IDE à certaines plages horaires.
- ⇒ Pas de médecins de garde.
- ⇒ Falsification des diplômes.

✓ **Respect de la fin de vie :**

- ⇒ Ne pas faire les soins de confort.
- ⇒ Ne pas faire de soins de bouche.
- ⇒ Ne pas limiter le risque d'escarres.
- ⇒ Ne pas changer le résident de position.
- ⇒ Laisser un résident en fin de vie seul.
- ⇒ Ne pas respecter les dernières volontés de la personne âgée.
- ⇒ Ne pas respecter le choix des vêtements.
- ⇒ Ignorer la personne pendant les soins.
- ⇒ Ne pas considérer la douleur.
- ⇒ Ne pas traiter la douleur.
- ⇒ Ne pas appeler les soins palliatifs.
- ⇒ Ne pas respecter les croyances.
- ⇒ Ne pas prévenir la famille suffisamment tôt.
- ⇒ Ne pas dire la vérité aux familles.
- ⇒ Ne pas accompagner les familles.
- ⇒ S'acharner à faire des examens, des traitements.

✓ **Recherche :**

- ⇒ Ne pas répondre aux enquêtes.
- ⇒ Ne pas répondre aux sollicitations des organismes.
- ⇒ Ne pas évaluer les effets de nos actions, des soins prodigués, des activités mises en place.

➤ **En résumé :**

La prochaine réunion est fixée au **Judi 16 Avril 2009** à partir de 19h jusqu'aux environs de 21h.

*Comité de Vigilance contre la Maltraitance : CLOVI'MALT
Résidence du Parc, Saint Germain la Ville,
Février 2009*

Lors de la prochaine rencontre, nous terminerons la mise en lien des classifications avec la charte « Droits et libertés des personnes âgées dépendantes ». Les deux derniers chapitres à aborder sont :

- ✓ Exercice des droits et protection juridique.
- ✓ Information, moyen de lutte contre l'exclusion.

Nous poursuivrons la rencontre autour du visionnage d'un DVD réalisé dans le cadre du groupe de travail Mobiquial.